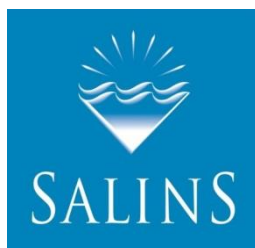


**Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est**



# **Demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers**

**Sondages S-221 et S321  
Concession de SAINT-PANDELON  
(Landes).**

**A - NOTE DE PRESENTATION**

**Décembre 2021**



## Sommaire

<b>1. LA COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST .....</b>	<b>5</b>
1.1. LES PRODUCTIONS SALINIÈRES .....	6
1.2. LES GRANDS MARCHES DU SEL .....	7
1.3. L'ÉTABLISSEMENT DE DAX .....	7
1.4. LA SALINE DE DAX .....	8
1.5. ALIMENTATION EN SAUMURE DE LA SALINE.....	10
<b>2. PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>	<b>12</b>
2.1. CHOIX DE L'EMPLACEMENT DU SONDAGE .....	14
2.2. ÉVALUATION DES RESERVES .....	15
2.3. MÉTHODE D'EXPLOITATION .....	16
2.4. MOYENS MIS EN ŒUVRE .....	17
2.5. CALENDRIER .....	18
2.6. OBJET DE LA DEMANDE .....	19

## Table des illustrations

Figure 1 : Carte des implantations du Groupe SALINS.....	5
Figure 2 : implantations du Groupe SALINS en France .....	6
Figure 3 : Présentation du Diapir de sel de SAINT PANDELON .....	8
Figure 4 : Schéma du process de fabrication du sel .....	9
Figure 5 : Situation de la concession de SAINT PANDELON et des installations d'exploitation .....	10
Figure 6 : Sommets et limites de la concession de SAINT PANDELON .....	11
Figure 7 : Plan des titres mitoyens et voisins de la concession de SAINT PANDELON.....	12
Figure 8 : Plan d'ensemble de la concession et localisation des sondages .....	13
Figure 9 : Plan de localisation des sondages S-221 et S-321 .....	14
Figure 10 : Plan de localisation des sondages .....	15
Figure 11 : Présentation des dimensions des cavités S-221 et S-321.....	16
Figure 12 : Schéma de principe du fonctionnement d'un sondage isolé.....	17
Figure 13 : Présentation des installations et équipements de surface.....	18



## 1. LA COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST

La Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est, communément appelée « les Salins du Midi » et dénommée CSME, est une société du groupe SALINS implantée en France.

Fondée en 1856 par un groupe d'industriels de Montpellier pour exploiter les marais salants d'Aigues-Mortes, elle s'est développée continûment depuis lors par des acquisitions en France, Espagne, Italie, Tunisie et Sénégal, jusqu'à devenir le producteur de sel solaire de référence dans le monde. L'absorption en 1968 de la Société Salinière de l'Est, propriétaire notamment du site de Varangéville (Meurthe-et-Moselle) et du site de Dax (Landes), lui a conféré une dimension nationale en France tout en élargissant son portefeuille aux sels gemme et igné. Le rachat en 1971, au groupe Péchiney, de la Société Salinière de Camargue (exploitante du marais salant de Salin-de-Giraud) a fini de lui donner son contour actuel.

Le Groupe SALINS produit aujourd'hui près de 2 millions de tonnes de sel de tous les types en France qu'elle commercialise sur tous les marchés. Le sel de déneigement est commercialisé en France par la société ROCK, filiale à 100% de CSME.

Le Groupe SALINS a également une vingtaine d'autres implantations industrielles en France, Espagne, Italie, Slovénie, Portugal, Tunisie et Sénégal. La capacité de production totale du Groupe est de près de 4 millions de tonnes de sel par an.



Figure 1 : Carte des implantations du Groupe SALINS

### **1.1. Les productions salinières**

Les trois méthodes de production du sel (agricole, minière et thermique) sont mises en œuvre en France par le Groupe SALINS.

✓ La méthode agricole pour le sel de mer

L'eau pompée en mer circule durant 4 à 5 mois dans une série d'étangs successifs parcourant ainsi près de 60 kilomètres avant d'arriver, saturée en sel sous l'effet conjugué du soleil et du vent, sur les tables salantes où le sel cristallise naturellement et peut alors être récolté.

Les principaux sites de production de sel de mer sont situés à Aigues-Mortes (*Gard*) et Salin-de-Giraud (*Bouches-du-Rhône*).

✓ La technique minière pour le sel gemme

Lors de l'évaporation des mers durant les ères géologiques du Trias, les couches de sel marin se sont accumulées pour former des gisements aujourd'hui fossilisés. Le sel gemme est extrait des gisements ainsi constitués selon les techniques minières classiques.

SALINS exploite une mine de sel gemme à partir de puits selon la méthode des chambres et piliers abandonnés à Varangéville en Meurthe et Moselle.

✓ Le process thermique pour le sel igné

La saumure est obtenue par la dissolution in situ d'un gisement de sel gemme fossile dans lequel de l'eau douce, injectée par des sondages, dissout le sel. La saumure ainsi obtenue est ensuite dirigée vers une saline située en surface où la cristallisation du sel s'effectue par évaporation thermique.

SALINS dispose de trois sites de production en France mettant en œuvre cette méthode : à Varangéville et Einville-au-Jard en Meurthe-et-Moselle, et à Dax dans les Landes (Figure 2).



Figure 2 : implantations du Groupe SALINS en France

## **1.2. Les grands marchés du sel**

Le sel produit par SALINS lui permet d'intervenir sur les marchés suivants :

### **✓ La consommation des particuliers**

La consommation humaine de sel en Europe est d'environ 7 à 8 grammes par jour et par personne même si des différences subsistent selon les pays, du fait des habitudes alimentaires et du niveau de développement général, avec notamment une consommation supérieure dans les pays d'Europe de l'Est.

### **✓ L'Agriculture**

Le sel y assure trois fonctions principales :

- le rééquilibrage de la teneur en sodium des sols soumis à la culture intensive,
- la conservation des qualités nutritives des fourrages en empêchant leur fermentation,
- l'apport de minéraux aux animaux sous forme de sel incorporé dans les aliments du bétail ou sous forme de blocs ou de seaux de sel à lécher.

### **✓ L'industrie et la chimie**

L'électrolyse du chlorure de sodium permet d'obtenir du chlore, de la soude et, dans certaines conditions, du chlorate de sodium ou du sodium métal. Ces produits sont principalement utilisés dans la fabrication du polychlorure de vinyle (PVC), de solvants chlorés et de produits désinfectants ou blanchissants, de la pâte à papier, des fibres textiles artificielles, de l'alumine, des désherbants, des explosifs ainsi que dans les industries du verre et des détergents.

Le sel a également d'autres usages, et intervient dans des procédés comme l'affinage de l'aluminium, la galvanoplastie, la construction des chaussées, la teinture des textiles, la conservation des cuirs et peaux, le vernissage des grès et la fixation des colorants utilisés par exemple dans l'industrie des cosmétiques.

### **✓ Le traitement de l'eau**

Le sel est également utilisé pour le traitement de l'eau, qu'il s'agisse de sel régénérant pour lave-vaisselle, de sel pour l'adoucissement des eaux utilisées notamment pour la production de vapeur et le chauffage ou de sel pour le traitement des eaux de piscine.

### **✓ La viabilité hivernale**

Le sel épandu sur les routes abaisse le point de congélation de l'eau et contribue à faire fondre la neige et la glace sur les chaussées : la sécurité routière s'en trouve renforcée et la viabilité hivernale assurée.

Le sel extrait de la mine de Varangéville est pratiquement exclusivement réservé à l'usage de déneigement.

Dans de nombreux départements français, le sel de mer est utilisé pour assurer la viabilité hivernale du réseau routier.

## **1.3. L'Etablissement de Dax**

L'origine de la saline de Dax remonte à la fin de 1862. Un ingénieur du gaz, nommé Claude LORRIN, avait creusé un puits dans son jardin au centre de la ville de Dax d'une profondeur de 78 mètres afin de trouver des eaux thermales. Ce creusement a débouché sur un gisement de

sel du diapir<sup>1</sup> que M. LORRIN et son associé M. LYTE ont exploité. Les blocs de sel étaient acheminés sur le site de la saline actuelle et dissouts dans l'eau. La saumure ainsi produite était évaporée pour cristalliser du sel pur. Après quelques années d'exploitation, le puits LORRIN fut abandonné et l'exploitation reportée dans la concession de SAINT PANDELON, sur la commune du même nom qui avait été concédée par un décret en 1881. Le sel gemme était extrait sous formes de blocs solides depuis les galeries souterraines puis acheminé par des chars à bœufs jusqu'à Dax.

En 1907, la mine de Saint Pandelon fut inondée et l'exploitation se poursuivit par pompage et envoi de saumure à la saline via une canalisation de 5 km.

Depuis 1962, l'exploitation par dissolution de la concession de SAINT PANDELON se poursuit à l'extérieur de cette zone grâce à une méthode de sondages isolés.

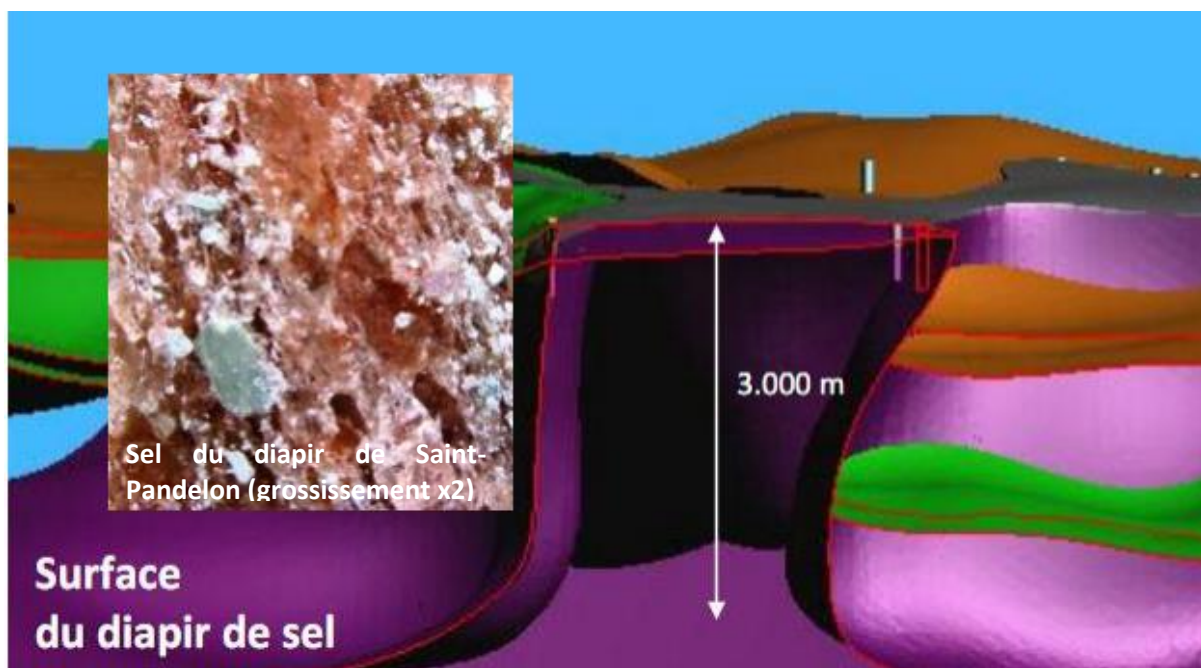


Figure 3 : Présentation du Diapir de sel de SAINT PANDELON

Sur le site de la saline, des installations d'élaboration, de conditionnement, de stockage et d'expédition traitent le sel.

L'effectif du site est de 22 personnes au 1er janvier 2021.

Le budget de fonctionnement de l'Etablissement pour l'année fiscale du 01/07/2020 au 30/06/2021 s'est élevé à 4 M€.

#### **1.4. La Saline de Dax**

La raffinerie de sel de Dax a une capacité de production en sel raffiné pur à 99,9 % de 41 000 tonnes/an.

Elle est alimentée en matières premières avec des saumures extraites exclusivement du champ de sondages de la concession de SAINT PANDELON en exploitation depuis 1881 (180 000 m<sup>3</sup>/an de saumure saturée).

---

<sup>1 1</sup> Dômes de sel constitués par la remontée du sel des profondeurs, sous l'effet de la pression des couches sus-jacentes, suivant les failles de moindre résistance.



L'installation de production de sel raffiné est entièrement automatisée et à conduite centralisée.

Le procédé mis en œuvre pour évaporer l'eau contenue dans la saumure est appelé compression mécanique de vapeur. La vapeur d'eau dégagée par l'ébullition de la saumure est lavée, comprimée pour être réchauffée et réemployée pour chauffer l'enceinte dans laquelle la saumure est portée à ébullition, appelée l'évaporateur.

Le principe général de la production de sel par la raffinerie est présenté sur la Figure 4.

Celui-ci situe les principales étapes du procédé depuis l'injection d'eau dans les sondages pour dissoudre le gisement de sel jusqu'à la cristallisation du sel dans les évaporateurs.

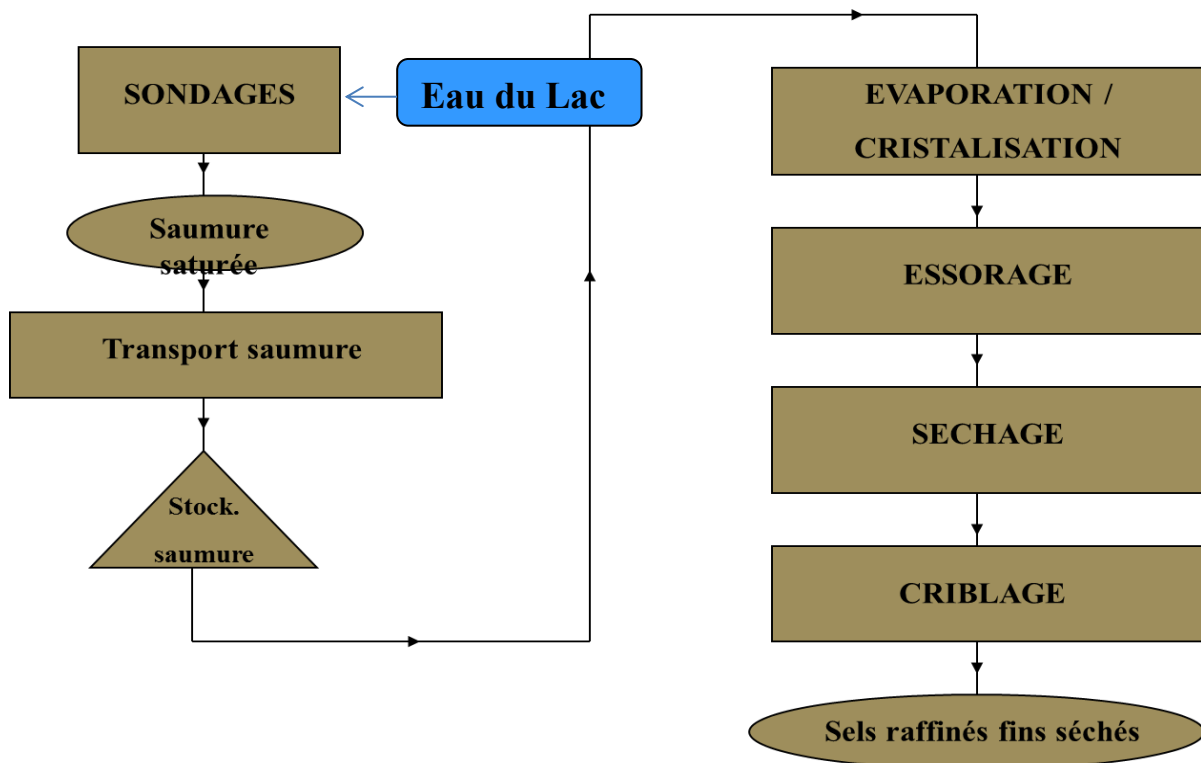


Figure 4 : Schéma du process de fabrication du sel

PRODUCTION ANNUELLE DU SITE : 41 KT/AN DE SEL	
SECTION	QUANTITE
<b>Sondage</b>	600 m <sup>3</sup> /jour => 150 t de sel raffiné/jour
<b>Conditionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 17,5 kt/an</li> <li>▪ 21,5 kt/an de sac de sels raffinés et pastilles</li> <li>▪ 14 kt de sacs de 25 kg (IAA, Agriculture, Industrie diverses)</li> <li>▪ 7 kt/an de sacs de 18 à 25 kg de pastilles (traitement eau et piscines)</li> </ul>
<b>Stockage</b>	4 kt de sels en vrac : stockage à plat dans différentes cases, trémies pour les sels criblés

### **1.5 Alimentation en saumure de la saline**

L'alimentation de la saline de Dax est actuellement assurée à partir du sondage S-811 situé dans la concession de SAINT PANDELON localisé à environ cinq kilomètres au sud de la saline, et ce jusqu'en 2024.

La poursuite de l'activité de la saline de Dax au-delà de cette date nécessite la mise en exploitation d'un nouveau sondage d'extraction de saumure. Le projet d'exploitation de ce nouveau sondage fait l'objet de ce dossier. Le projet complet comporte deux sondages, le second sera foré et mis en service pour prendre le relai du premier en cas de défaillance, d'insuffisance ou de fin d'exploitation.

La saumure extraite du sondage est acheminée jusqu'à la saline par une canalisation enterrée, appelée saumoduc, d'une longueur de 5 057 mètres et traverse les communes de Saint Pandelon, Narrosse et Dax.

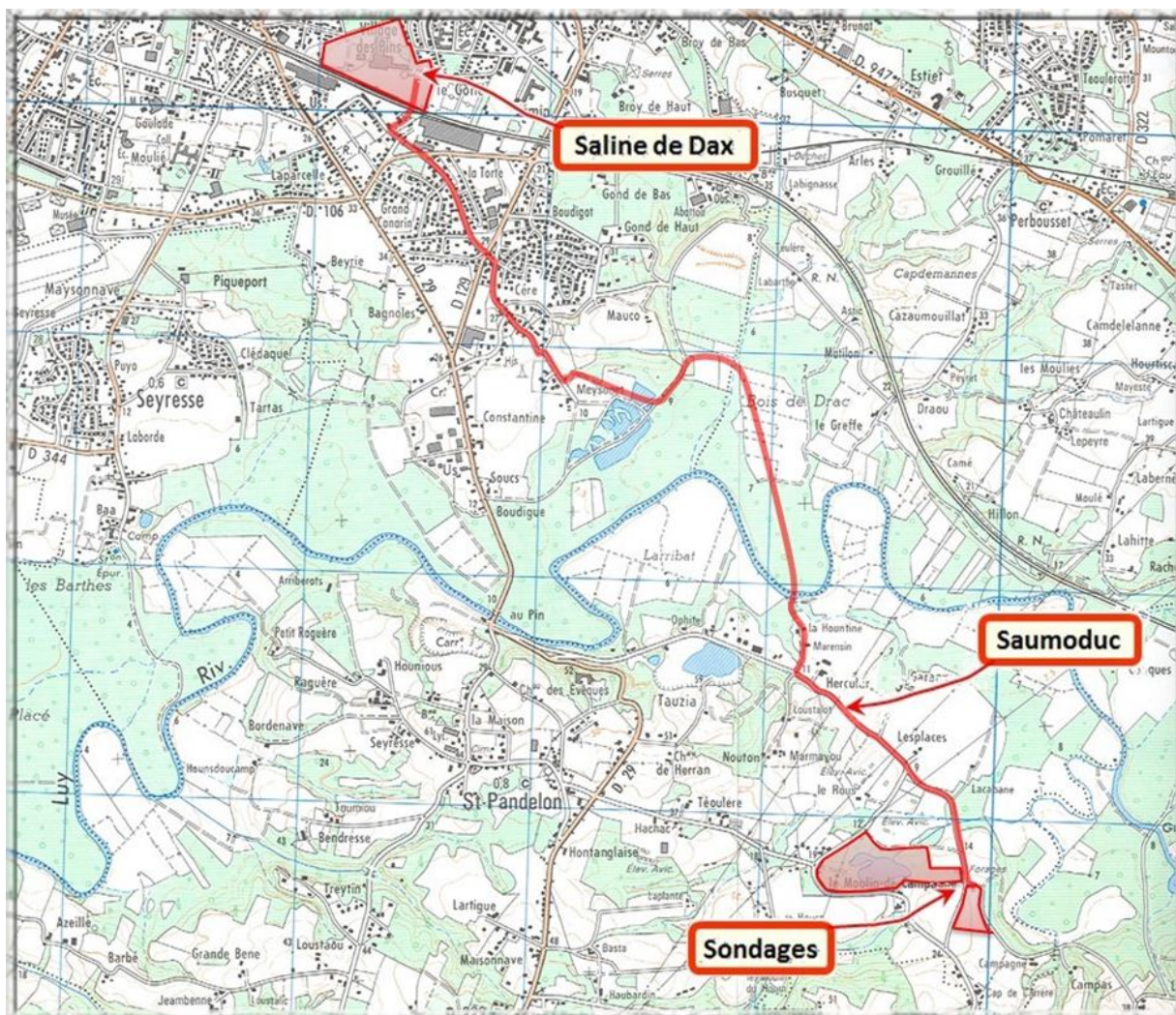


Figure 5 : Situation de la concession de SAINT PANDELON et des installations d'exploitation

La concession de mines de sel gemme de SAINT PANDELON a été instituée par décret du 4 novembre 1881 au bénéfice de la Compagnie des Salines de Dax par décret du Président de la République Jules GREVY.

Par arrêté du Secrétaire d'Etat à l'Industrie en date du 16 juin 1999, la mutation de la concession

**Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est**  
 Demande Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers  
 Sondages S-221 et S-321 de la concession de SAINT-PANDELON

de SAINT PANDELON a été autorisée au profit de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.

La concession a été prolongée pour une durée de 25 ans par le décret du 12 décembre 2018 paru au Journal Officiel le 14 décembre 2018.

Le périmètre de la concession de SAINT PANDELON est définie par le quadrilatère ABCD d'une superficie de 611,17 ha :

Sommets	RGF93-Lambert 93 (en m)	
	X (Est)	Y (Nord)
<b>A</b>	374102	6294751
<b>B</b>	375886	6295625
<b>C</b>	376874	6292514
<b>D</b>	374573	6292272

Tableau 1 : Coordonnées des sommets de la concession de SAINT-PANDELON

Le périmètre de la concession est représenté sur la carte en Figure 6

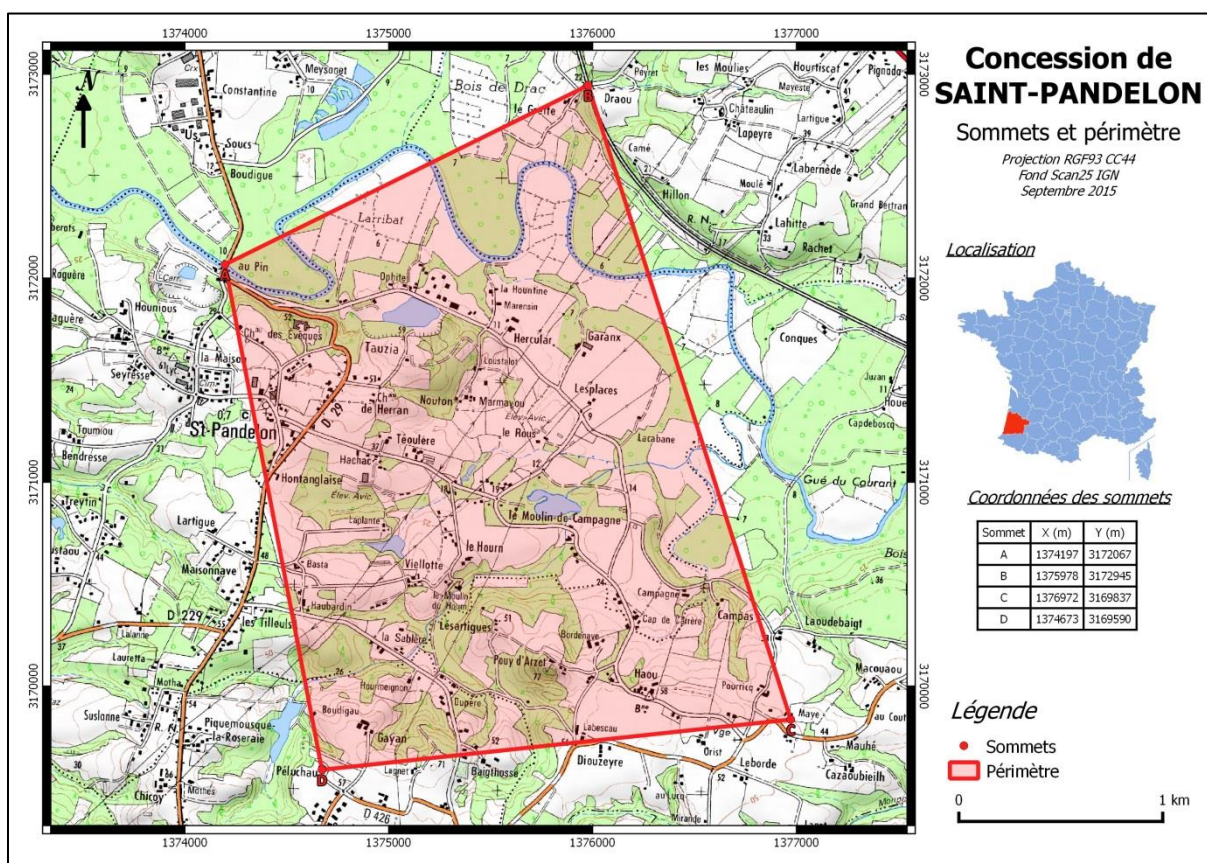


Figure 6 : Sommets et limites de la concession de SAINT PANDELON

La concession de SAINT PANDELON est recoupée au sud par le permis exclusif de recherche (PER) de stockage souterrain de gaz naturel en cavité saline dit Permis de SALIN-DES-LANDES attribué à la société EDF par arrêté ministériel du 27 juillet 2009.

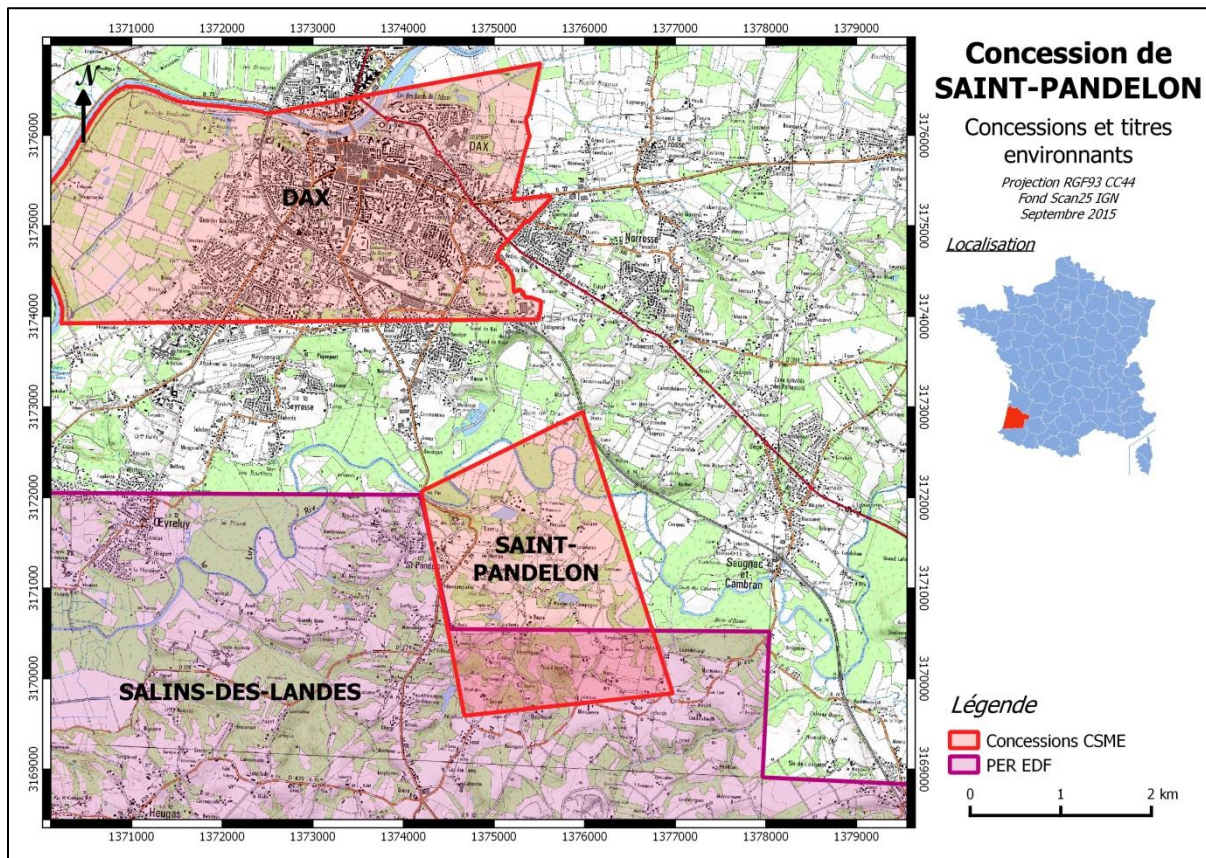


Figure 7 : Plan des titres mitoyens et voisins de la concession de SAINT PANDELON

Les unités d'évaporation/cristallisation de la saline doivent être alimentées en saumure saturée en sel (eau contenant 310 g. de sel/litre). Pour assurer une production de 41 000 tonnes de sel cristallisé par an, il faut un volume de 180 000 mètres cubes de saumure saturée, au débit de 25 à 35 m<sup>3</sup>/heure.

## **2. PRESENTATION DU PROJET**

Les réserves de sel exploitables dans les cavités actuelles selon les méthodes mises en œuvre, permettent d'assurer les besoins d'alimentation en saumure de la saline jusqu'à fin 2023.

Pour assurer la continuité de l'activité de production, CSME va créer une nouvelle cavité d'exploitation et préparer la création d'une seconde qui prendra le relai de la première.

Le projet présenté par CSME consiste à développer une nouvelle exploitation à proximité des sondages existants.

Le projet est localisé dans la concession de SAINT PANDELON située à huit kilomètres au sud de la saline de Dax. Ce projet devrait permettre d'extraire 1 million de tonnes de sel pour chacune des deux cavités.

Ainsi, le projet présenté permettra à CSME d'assurer l'alimentation en saumure de l'usine de Dax pendant une quarantaine d'années avec un horizon estimé à 2060.

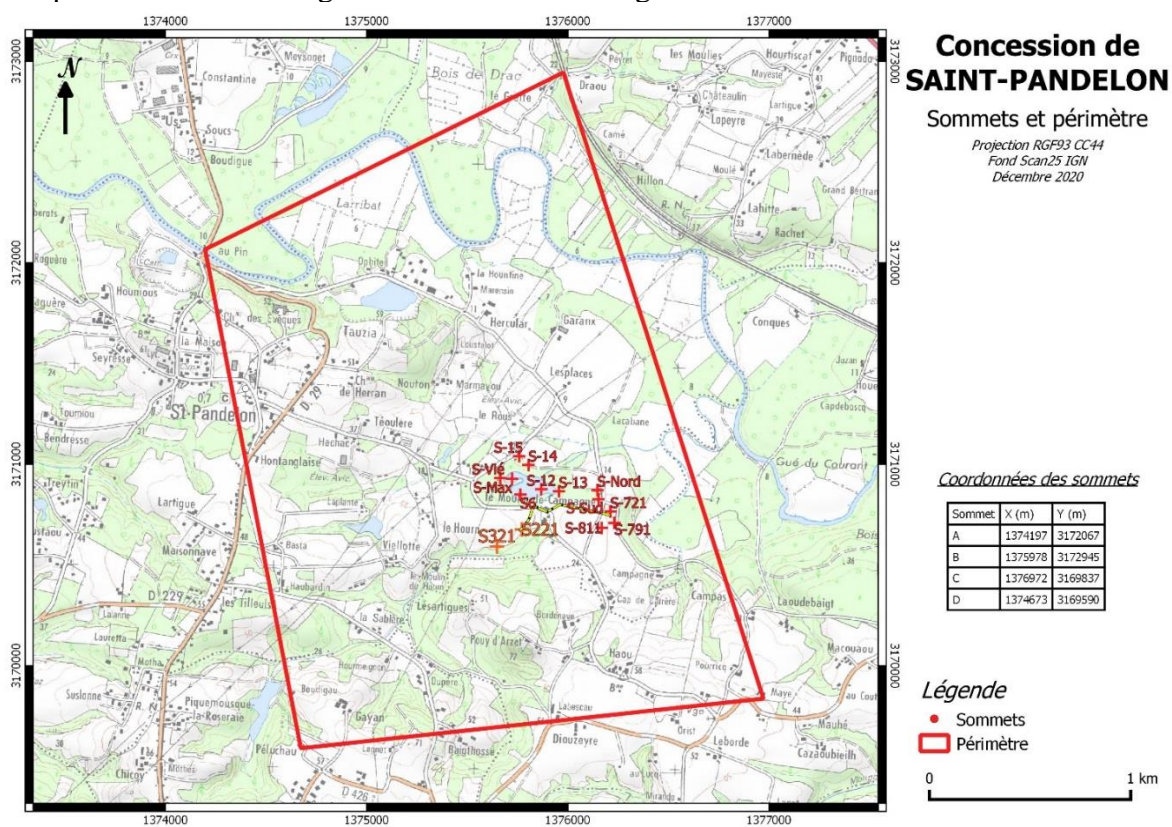
**Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est**  
 Demande Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers  
 Sondages S-221 et S-321 de la concession de SAINT-PANDELON

Le présent dossier a pour objet de demander l'autorisation :

- D'aménager les accès et les plateformes ;
- De poser les réseaux enterrés et aériens ;
- De mettre en place les infrastructures et les équipements ;
- De forer, d'équiper et d'exploiter deux nouveaux sondages d'exploitation appelés S-221 et S-321 ;
- De forer six piézomètres de surveillance.

Il est à noter que les travaux de forage des ouvrages de plus de 10 mètres de profondeur (deux puits d'exploitation et piézomètres) feront l'objet d'une déclaration conformément aux prescriptions de l'article L.411-1 du code minier.

L'emplacement des sondages est localisé sur les Figure 9 :



**Figure 8 : Plan d'ensemble de la concession et localisation des sondages**

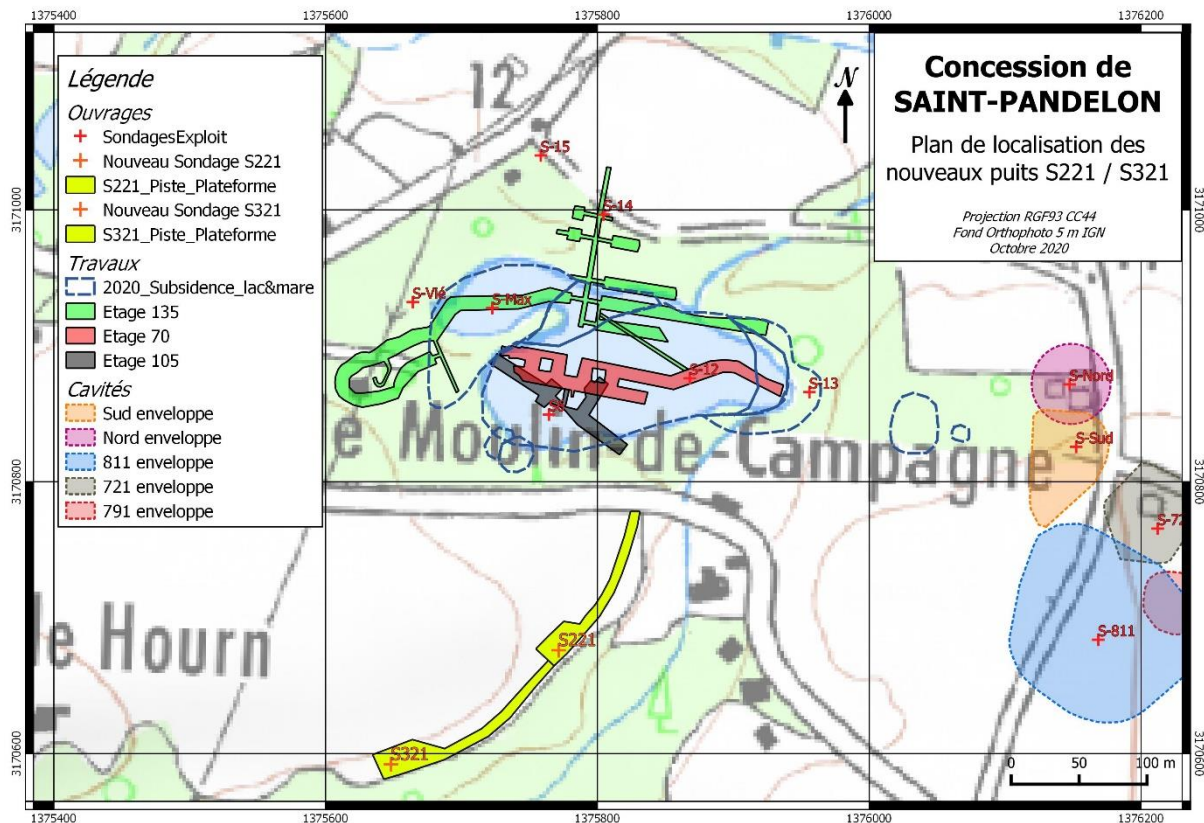


Figure 9 : Plan de localisation des sondages S-221 et S-321

Ce projet s'inscrit dans une zone d'exploitation située en périphérie des exploitations antérieures et jusqu'à présent réservée aux activités agricoles. Sa mise en œuvre, dans les délais présentés au chapitre 2.5, est un élément déterminant de la pérennité de l'activité de la saline de Dax.

### **2.1.Choix de l'emplacement du sondage**

Les critères qui ont guidé le choix de l'emplacement des sondages d'exploitation S-221 et S-321 sont les suivants :

1. Environnement géologique : présence de sel dans le sous-sol ;
2. Environnement géotechnique : absence d'effondrements ou de mouvements de terrains visibles ;
3. Environnement hydrogéologique : position en aval pendage des exploitations antérieures et absence de dissolution naturelle du sel (nappe salée au toit du sel) ;
4. Environnement industriel : absence d'exploitations antérieures pouvant interférer avec les nouvelles cavités et proximité des infrastructures d'exploitation ;
5. Environnement naturel : à distance des sites protégés et des enjeux vulnérables ;
6. Environnement humain : à distance des habitations et des infrastructures de surface (réseaux et transports), et compatible avec l'occupation du terrain ;
7. Environnement foncier : terrain et accès propriétés de CSME.

Le site retenu, au sud-ouest des exploitations antérieures, satisfait ou optimise tous ces critères :

1. La présence de sel y est attestée par les études géologiques ;
2. Il n'existe pas de dissolution du sel ayant un effet sur les terrains de recouvrement et de surface ;
3. L'emplacement est situé à 500 mètres des installations existantes et des sondages en activité, permettant un raccordement aisé aux réseaux ;
4. Il n'y a aucun site naturel protégé ou sensible dans l'environnement de l'emplacement

retenu qui pourrait être affecté par les travaux ou l'exploitation, la protection des enjeux naturels vulnérables (faune et flore) naturels vulnérables est assurée par les mesures d'évitement et de réduction proposées dans l'étude d'impact ;

5. Les emplacements retenus sont situés à plus de 100 mètres de toute habitation ;
6. CSME est propriétaire de la parcelle sur laquelle les plateformes et la piste d'accès seraient construites. Les gênes occasionnées par l'implantation des infrastructures n'empêchent pas la poursuite des activités agricoles sur la parcelle.

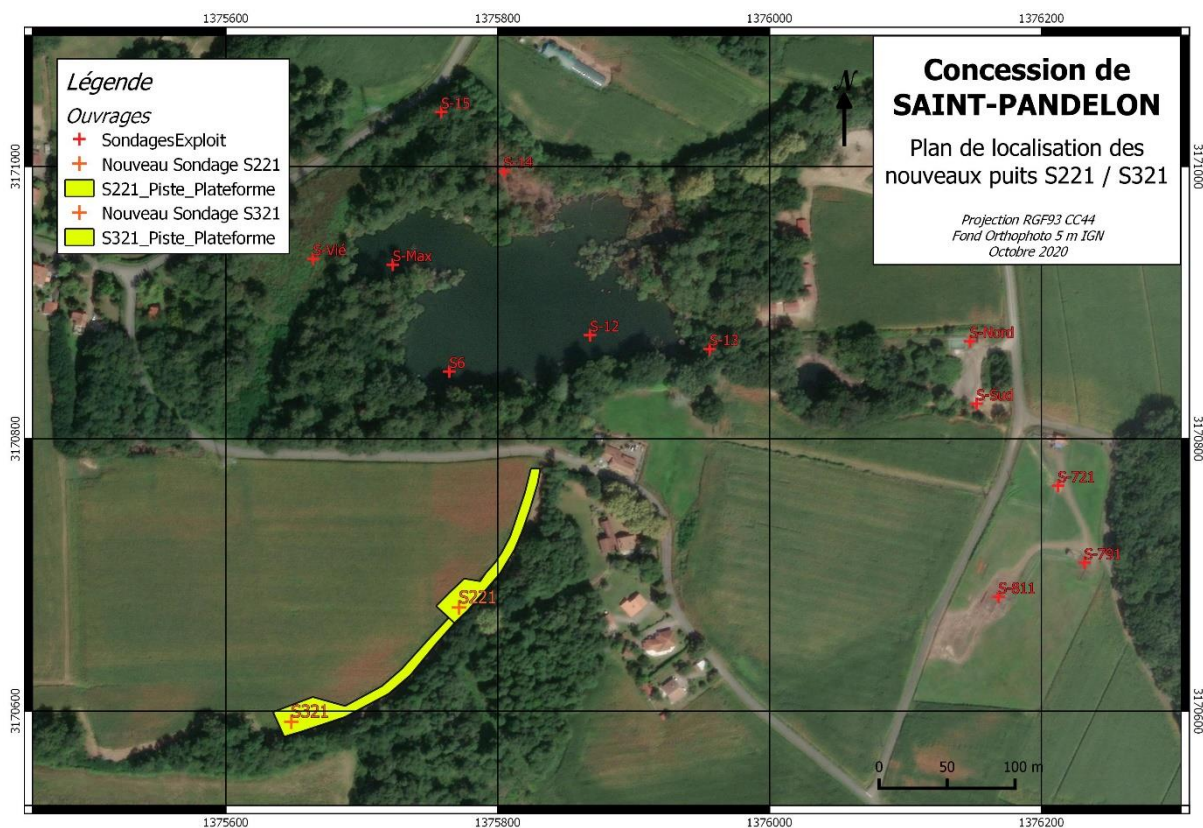


Figure 10 : Plan de localisation des sondages

## **2.2. Evaluation des réserves**

Les réserves estimées récupérables par l'exploitation des sondages S-221 et S-321 s'élèvent à 1 million de tonnes pour chaque sondage.

Ces puits auront une profondeur de 320 m avec un toit de cavité à 120 m (toit du sel à 100 m) et un diamètre d'exploitation prévu de 80 m. (voir Figure 10)

La saline produit 41 000 tonnes de sel par an. En considérant que cette dernière sera approvisionnée à 100% par la saumure provenant des deux sondages S-221 puis S-321, la durée d'exploitation sera d'une quarantaine d'années.

A l'issue de cette exploitation, une nouvelle demande d'autorisation pourra être faite.

<b>DAX</b>							
		<b>Diamètre max.</b>	<b>80 m</b>				
<b>Toit Diapir</b>	<b>100 m</b>				<b>Poutre au toit</b>	<b>20 m</b>	
					<b>Volume Top</b>	<b>268 083 m<sup>3</sup></b>	
					<b>Sel en place</b>	<b>550 105 t</b>	
<b>Top cylindre</b>	<b>160,00 m</b>				<b>Sel dissous</b>	<b>330 063 t</b>	
					<b>Saumure perdue</b>	<b>48 898 t</b>	
					<b>Volume Cyl.</b>	<b>710 491 m<sup>3</sup></b>	
<b>Toit cône</b>	<b>301,35 m</b>				<b>Sel en place</b>	<b>1 457 928 t</b>	
					<b>Sel dissous</b>	<b>874 757 t</b>	
<b>Base exploitation</b>	<b>320 m</b>				<b>Saumure perdue</b>	<b>129 594 t</b>	
					<b>25° Angle fond</b>		
					<b>Volume Cône</b>	<b>31 252 m<sup>3</sup></b>	
<b>Efficacité géométrique</b>	<b>60%</b>				<b>Sel en place</b>	<b>64 130 t</b>	
					<b>Sel dissous</b>	<b>38 478 t</b>	
<b>Réserve initiale (saumure)</b>	<b>1 059 105 t</b>				<b>Saumure perdue</b>	<b>5 700 t</b>	
<b>Teneur moyenne en sel</b>	<b>95,00%</b>				<b>Densité sel</b>	<b>2,16</b>	
<b>Récupération des réserves géométrique</b>	<b>51,11%</b>						

Figure 11 : Présentation des dimensions des cavités S-221 et S-321

### **2.3.Méthode d'exploitation**

La méthode de production de saumure, consiste à réaliser un sondage vertical étanche jusqu'au gisement de sel. L'injection d'eau et l'extraction de saumure sont effectuées grâce à deux tubes concentriques. Un troisième tube concentrique permet l'utilisation d'un fluide inerte (air ou autre gaz inerte) pour contrôler la dissolution vers le haut et le diamètre de la cavité (voir Figure 12 : ).

Cette méthode est utilisée depuis plus de 50 ans pour la création de cavités salines dédiées à la production de saumure.

Pour obtenir une saumure parfaitement saturée, le débit d'exploitation doit être adapté à la taille de la cavité. Dans les premiers mois de l'exploitation la saumure extraite du sondage S-221 ne sera pas saturée, elle sera réinjectée dans le puits S-811 actuellement en service, afin d'atteindre la saturation en sel de la saumure.

Le débit nominal de fonctionnement de la saline de Dax (30 m<sup>3</sup>/h) pourra être atteint rapidement. CSME maîtrise cette méthode qu'elle met en œuvre à Saint Pandelon depuis 1962, à Varangéville et à Einville-au-Jard en Lorraine depuis 2004 et à Pinoso en Espagne depuis 1973.

La cavité S-321 sera développée avant que la cavité S-221 ne soit épuisée, en saturant la saumure dans la cavité S-221 qui sera alors mature.



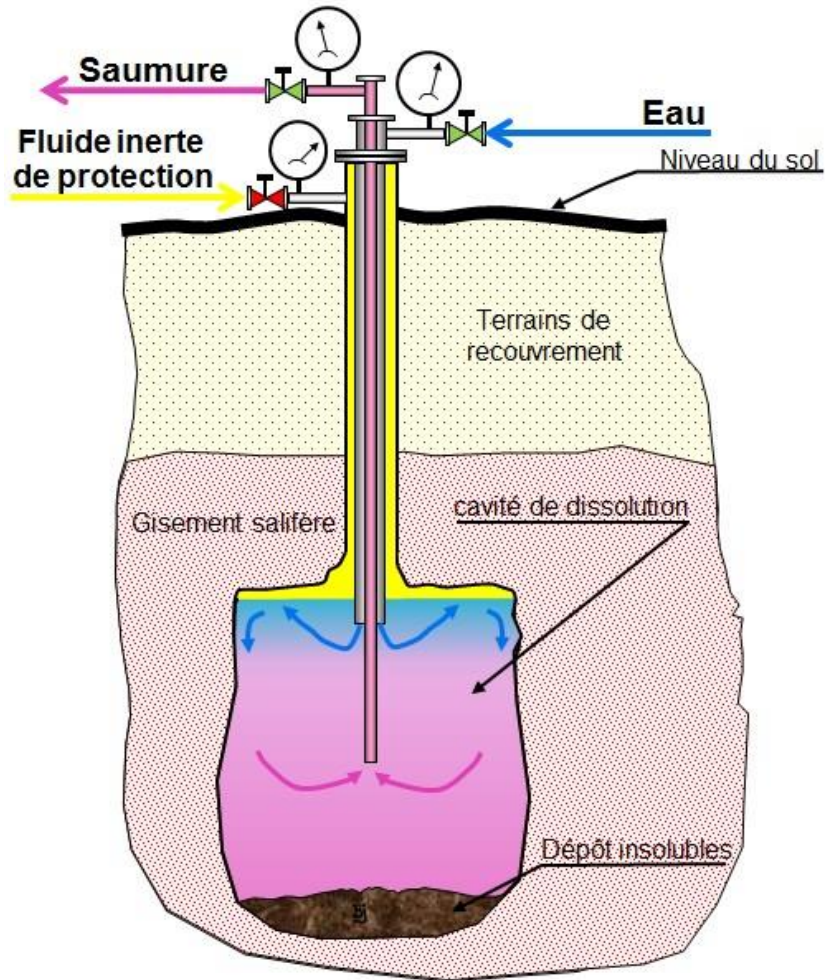


Figure 12 : Schéma de principe du fonctionnement d'un sondage isolé

#### **2.4. Moyens mis en œuvre**

La mise en exploitation du sondage S-221 suppose la création d'une piste d'accès et d'une plateforme, la réalisation et l'équipement du forage vertical et la connexion aux équipements de pompage existants par des canalisations enterrées.

Toutes les infrastructures seront réalisées sur des terrains appartenant à CSME, et disposées comme présenté sur la figure ci-après.

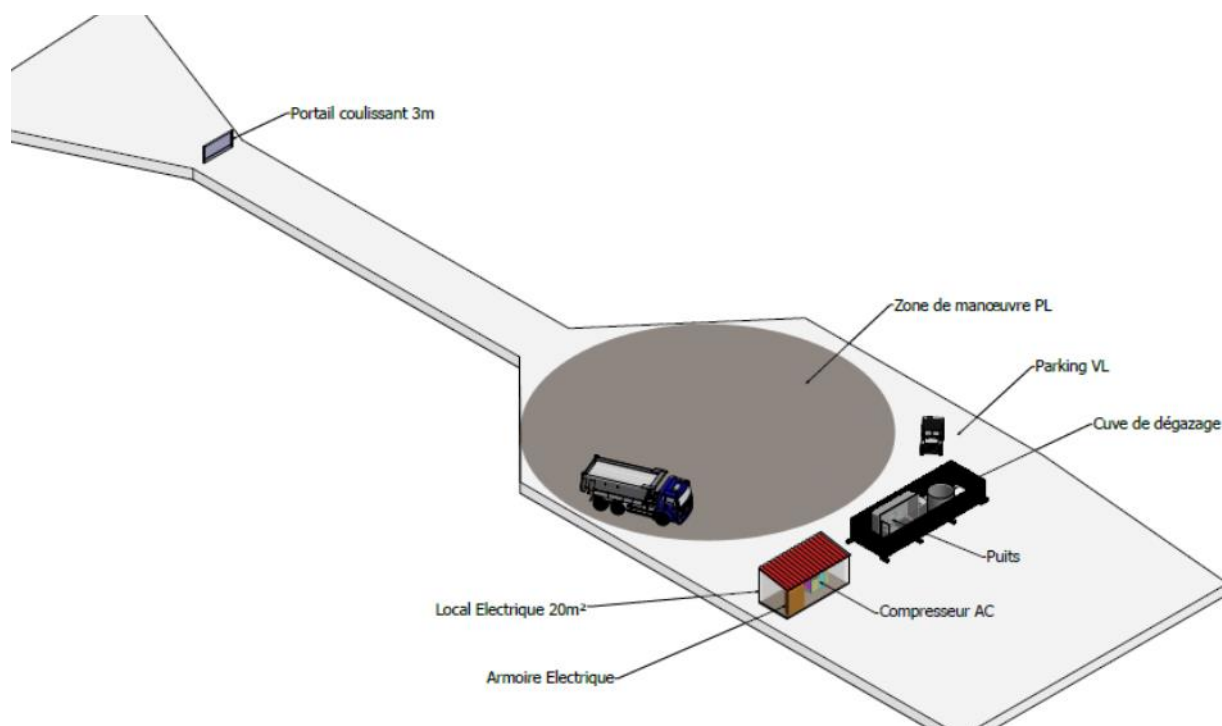


Figure 13 : Présentation des installations et équipements de surface

La traversée de la voie communale route du Moulin de Campagne et de la route des Carrières par les canalisations enterrées feront l'objet des demandes et autorisations correspondantes et d'aménagements particuliers.

La piste d'accès et la plateforme du sondage S-321 ne seront réalisées qu'ultérieurement, lorsque ce second sondage devra être foré.

## **2.5. Calendrier**

Les travaux nécessaires à la mise en exploitation du sondage S-221 objet du présent dossier se décomposeront en deux parties :

- La préparation : création des réseaux d'infrastructure (pistes, plateformes, réseaux hydrauliques, clôtures, réseaux électriques ...)
- La mise en service du sondage, le développement puis l'exploitation de la cavité.

Un planning prévisionnel a été établi, il devra être adapté aux conditions météorologiques, à la disponibilité des entreprises intervenantes ou aux contraintes particulières qui pourraient apparaître.

### **La préparation (T0 = date d'autorisation d'ouverture des travaux miniers)**

- |   |                |
|---|----------------|
| • création de la piste et de la plateforme        | T0 + 3 mois    |
| • mise en place des clôtures et du portail        | T0 + 4 mois    |
| • installation des réseaux hydrauliques           | T0 + 4- 6 mois |
| • installations des réseaux électriques           | T0 + 4- 6 mois |
| • installations des équipements (compresseur ...) | T0 + 8 mois    |

### **L'exploitation**

- Aménagement, forage et équipement du sondage T0 + 10- 12 mois
- Mise en exploitation du sondage T0 + 12 mois
- Développement de la cavité T0 + 12- 24 mois
- Atteinte du débit nominal de production T0 + 24 mois

Lorsque le second sondage devra être foré, les travaux préparatoires et la phase de développement auront les mêmes durées que pour le premier.

### **2.6. Objet de la demande**

Le présent dossier accompagne la demande d'autorisation d'ouverture des travaux miniers dans la Concession de SAINT PANDELON, sur le territoire de la commune de Saint-Pandelon avec une méthode d'exploitation par dissolution contrôlée du sel par deux sondages verticaux dits sondage S-221 et sondage S-321.

Le présent dossier comporte :

- une note de présentation du projet indiquant la qualité en laquelle le dossier est présenté – document A ;
- L'identité du pétitionnaire – document B ;
- un exposé relatif à la méthode d'exploitation envisagée – document C ;
- un mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux prévus avec les documents, plans et coupes nécessaires – document D ;
- l'étude d'impact définie à l'article R. 122-3 du code de l'environnement et le résumé non technique – documents E et F ;
- un document indiquant les incidences des travaux sur la ressource en eau et, le cas échéant, les mesures compensatoires envisagées, ainsi que la compatibilité du projet avec le Schéma Directeur et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux mentionné à l'article L.212-1 du code de l'environnement – document G ;
- l'étude de dangers définie à l'article L.512-1 du code de l'environnement et le résumé non technique – documents H et I ;
- le document de sécurité et de santé prescrit par la réglementation – document J ;
- le document exposant la compatibilité des risques industriels du projet avec la sécurité publique - document K ;
- le document indiquant, à titre prévisionnel, en vue de l'application des dispositions des articles L163-1 à L163-12 du code minier, les conditions de l'arrêt des travaux ainsi que l'estimation de son coût – document L ;
- un glossaire des principaux termes techniques – document M.

Un résumé non technique accompagne le dossier.